

BOOSTEZ VOTRE PROJET DE CHALEUR RENOUVELABLE AVEC LE SYDEC

Le SYDEC propose aux collectivités landaises un soutien financier* pour leurs projets de chaleur renouvelable via un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial porté avec l'ADEME.



Qu'est-ce que la Chaleur Renouvelable ?

Elle inclut principalement le bois-énergie, la géothermie et l'énergie solaire thermique. Les réseaux de chaleur, permettant de partager la production entre plusieurs bâtiments, sont éligibles aux aides du SYDEC.

Le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial

Depuis juillet 2022, le SYDEC gère le Fonds Chaleur de l'ADEME, proposant jusqu'à 80% d'aide pour les études et des financements forfaitaires pour les travaux, sous conditions.

Faites confiance au SYDEC pour vos projets de chaleur renouvelable !

***ATTENTION !
Ces aides ne portent pas sur les pompes à chaleur aérothermiques.**

Pourquoi opter pour la Chaleur Renouvelable ?

Opter pour la chaleur renouvelable permet de remplacer les énergies fossiles par une solution plus performante et moins énergivore, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Cela contribue à la transition énergétique, permet d'anticiper les réglementations, réduit la facture énergétique et favorise la promotion de l'énergie locale.

L'accompagnement du SYDEC

Le SYDEC propose un accompagnement complet, de l'étude d'opportunité à la mise en service. Un marché à bons de commande est également disponible pour les études de faisabilité et la maîtrise d'œuvre.



**Contactez Fabien OLIVIER
07 86 96 48 75
fabien.olivier@sydec40.fr**